

HONORAIRES APPLICABLES POUR LES PRESTATIONS NON TARIFÉES



Bien que la majorité des prestations d'un Notaire soit tarifée par le décret numéro 2016-230 du 26 février 2016, d'autres prestations, réalisées dans un cadre concurrentiel, ne sont pas soumises au tarif. Celles-ci sont rémunérées au moyen d'honoraires librement fixés, conformément à l'article L. 444-1 du Code de commerce.

L'Office Notarial de Me TRIENBACH – « Etude notariale Reims-Cathédrale » a fixé les honoraires suivants, ceux-ci s'entendent hors débours * et hors droit d'enregistrement ** :

Droit de la famille

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Succession : paiement de facture	10,00 € / Facture	12,00 € / Facture
Succession : encaissement des avoirs bancaires	30,00 € / Banque	36,00 € / Banque
Succession : déblocage d'une assurance-vie	150,00 € / Compagnie	180,00 € / Compagnie
Requête au Juge des Tutelles	50,00 € / Requête	60,00 € / Requête
Conseil et rédaction d'un modèle de testament olographe	100,00 €	120,00 €

Droit immobilier

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Promesse unilatérale de vente d'une durée inférieure à 18 mois	250,00 €	300,00 €
Rédaction de compromis de vente (sans acte régularisé en l'Office)	250,00 €	300,00 €
Avis de valeur vénale	150,00 €	180,00 €
Prêt à usage / Convention de jouissance anticipée	50,00 €	60,00 €
Audit immobilier complet / Expertise immobilière	Sur devis	Sur devis
Dépôt de pièces de début de programme	1.500,00 €	1.800,00 €
Dépôt de pièces de fin de programme	500,00 €	600,00 €
Statuts d'A.S.L.	500,00 €	600,00 €

Droit commercial

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Bail commercial	Un mois de loyer H.T. <i>Plancher à 1.200,00 €</i>	Un mois de loyer T.T.C. <i>Plancher à 1.440,00 €</i>
Renouvellement de bail	Un mois de loyer H.T. <i>Plancher à 1.000,00 €</i>	Un mois de loyer T.T.C. <i>Plancher à 1.200,00 €</i>
Cession de titres, sans garantie de passif	1 % H.T. du prix <i>Plancher à 1.000,00 €</i>	1 % T.T.C. du prix <i>Plancher à 1.200,00 €</i>
Cession de titres, avec garantie de passif	<i>Sur devis</i>	<i>Sur devis</i>
Cession de droit au bail	1 % H.T. du prix <i>Plancher à 1.200,00 €</i>	1 % T.T.C. du prix <i>Plancher à 1.440,00 €</i>
Cession de fonds de commerce	1 % H.T. du prix <i>Plancher à 1.500,00 €</i>	1 % T.T.C. du prix <i>Plancher à 1.800,00 €</i>

Droit des sociétés

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Statuts de société civile et immatriculation au Greffe	1.200,00 €	1.440,00 €
Rédaction d'un procès-verbal ou consultation écrite	50,00 €	60,00 €
Convocation et tenue d'une assemblée générale	500,00 €	600,00 €
Dissolution et liquidation de société civile	1.000,00 €	1.200,00 €
Modifications statutaires et mise à jour au Greffe	600,00 €	720,00 €
Pacte d'associés	1.000,00 €	1.200,00 €

Gestion locative

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Gestion locative	5,00 % sur les encaissements	6,00 % sur les encaissements
Rédaction d'un bail	1 mois de loyer avec plancher à 700,00 € H.T.	1 mois de loyer + TVA, avec plancher à 840,00 € T.T.C.
Frais de négociation (location)	50,00 % d'un loyer mensuel	60,00 % d'un loyer mensuel

Consultation

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Consultation orale <i>(sans acte régularisé en l'Office)</i>	100,00 €	120,00 €
Consultation écrite	200,00 €	240,00 €

Prestations diverses

Rubrique	Montant de l'honoraire (H.T.)	Montant de l'honoraire (T.T.C.)
Procuration sous seing privé <i>(sans acte régularisé en l'Office)</i>	20,00 €	24,00 €
Certification de signature <i>(sans acte régularisé en l'Office)</i>	20,00 €	24,00 €
Délivrance d'une attestation <i>(sans acte régularisé en l'Office)</i>	50,00 €	60,00 €
Copie simple d'acte <i>(hors règlement de copropriété)</i>	25,00 €	30,00 €
Copie de règlement de copropriété ou de dépôt de pièces	50,00 €	60,00 €
Dépôt de pièces aux fins de publication	500,00 €	600,00 €
Dépôt de pièces aux fins de conservation	250,00 €	300,00 €

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous établirons un devis adapté à vos besoins.

* Les débours sont les sommes que l'Office serait amené à avancer pour votre compte, dans le cadre de l'instruction de votre dossier, afin de réunir les pièces nécessaires, certaines d'entre-elles étant payantes.

** Les droits d'enregistrement correspondent aux impôts et taxes perçus lors de l'enregistrement de votre contrat. L'enregistrement est une formalité fiscale obligatoire pour tout acte notarié.